



VersaillesGrandParc
communauté de communes

DÉLIBÉRATION

N° 2009-09-03

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Jacques LASSERRE
M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-
François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme
Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M.
Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-Francis PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET),
Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI,
M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-
Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir
de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de
HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

Absents excusés :

M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-Francis PARMENTIER,
M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU
M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 3 septembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 3 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

**2009.09.03 : Désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à
siéger au sein des comités des syndicats des eaux SEDIF et
SMGSEVESC selon le principe de représentation-substitution**

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41, L.5216-
5, L.5711-1 et L.5711-3,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 mai 2009 relative à l'extension des
compétences de Versailles Grand Parc,

Vu les délibérations des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay,

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne du 24 août 2009 portant extension des compétences de la communauté de communes Versailles Grand Parc,

Vu les statuts du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud et ceux du syndicat des eaux d'Ile-de-France,

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc, engageant ainsi la première étape de son processus de transformation en communauté d'agglomération. Parmi les compétences transférées au titre des compétences optionnelles énoncées à l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales figure la compétence « eau ».

Jusqu'à la date de l'arrêté interpréfectoral portant extension des compétences de Versailles Grand Parc, les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay adhéraient au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Saint-cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles adhéraient au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).

A la notification de cet arrêté, la communauté de communes s'est substituée aux communes au sein du SEDIF et du SMGSEVESC dans l'exercice de la compétence.

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de ces deux syndicats selon le principe de représentation-substitution.

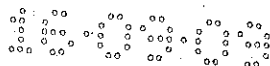
Conformément à l'article L.5711-3 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution, à savoir 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour le SEDIF et 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour le SMGSEVESC.

La désignation a lieu dans les conditions définies à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats proposés sont les suivants :

- Pour le SMGSEVESC :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Buc	M. Georges DUTRUC ROSSET	M. Jean-François FUSCO
Jouy-en-Josas	Mme Marie-Christine PAYEN	M. Ludovic JAMET
Rocquencourt	M. Jean-Philippe BARRET	M. Alain de LATAILLADE
Saint-Cyr-l'Ecole	Mme Josette LEBRAS M. André NOIR	Mme Lydie DUCHON M. Jean-Paul BRAME
Toussus-le-Noble	M. Alain GUYOT	M. Marcel RENARD
Versailles	M. Françoise de MAZIERES Mme Magali ORDAS M. François LAMBERT M. Erik LINQUIER	M. Alain NOURISSIER M. Gaspar MASSON Mme Dominique ROUCHER Mme Béatrice RIGAUD JURE



- Pour le SEDIF :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Viroflay	M. Louis LE PIVAIN	M. Olivier LEBRUN
Les Loges-en-Josas	M. Pascal CIAVATTI	Mme Corinne JOURDAN
Jouy en Josas	M. Ludovic JAMET	Mme Marie-Christine PAYEN
Bièvres	M. Hervé HOCQUARD	Mme Véronique BANULS

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) désigne les représentants suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du syndicat des eaux d'Ile-de-France :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Viroflay	M. Louis LE PIVAIN	M. Olivier LEBRUN
Les Loges-en-Josas	M. Pascal CIAVATTI	Mme Corinne JOURDAN
Jouy en Josas	M. Ludovic JAMET	Mme Marie-Christine PAYEN
Bièvres	M. Hervé HOCQUARD	Mme Véronique BANULS

- 2) désigne les représentants suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud :

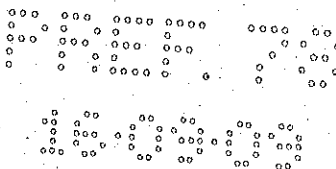
Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Buc	M. Georges DUTRUC ROSSET	M. Jean-François FUSCO
Jouy-en-Josas	Mme Marie-Christine PAYEN	M. Ludovic JAMET
Rocquencourt	M. Jean-Philippe BARRET	M. Alain de LATAILLADE
Saint-Cyr-l'Ecole	Mme Josette LEBRAS M. André NOIR	Mme Lydie DUCHON M. Jean-Paul BRAME
Toussus-le-Noble	M. Alain GUYOT	M. Marcel RENARD
Versailles	M. Françoise de MAZIERES Mme Magali ORDAS M. François LAMBERT M. Erik LINQUIER	M. Alain NOURISSIER M. Gaspar MASSON Mme Dominique ROUCHER Mme Béatrice RIGAUD JURE

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, moins trois abstentions de M. LEBRUN, de M. ISSAKIDIS et de M. de HEAULME.



Pour le Président,
par délégué,

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services